

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION  
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVESVisé le 9/21/77  
sous le n° 140  
AC. DAF

D E C R E T N° 77/481 du 14 septembre 1977

portant intégration et nomination de Monsieur  
OUETINGUE Raphaël dans le Statut de l'Univer-  
sité Marien NGOUABI en qualité d'Assistant

:-:-:-:-:-

D.G.T.

Le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti,  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement  
Ministre du Plan

- VU l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
- VU l'Acte n° 001/PCT/CMF du 3 avril 1977 ;
- VU l'Acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 ;
- VU la Loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- VU l'Ordonnance 29/74 du 4 décembre 1971 portant création de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret 75/490 du 14 novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 59/23/FP du 30 janvier 1959 fixant les modalités d'intégration dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
- VU le Décret 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
- VU le Décret 67/50 du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière et reclassements ;
- VU l'arrêté 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- VU le Décret 62/130 MF du 09 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- VU le dossier constitué par l'intéressé ;
- WU le Décret 75/489 du 14 novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions de l'article 12 du Décret 75/489 Monsieur OUNETINGUE Raphaël né le 13 mars 1948 à Brazzaville titulaire d'un D.E.A. de Sédimentologie et Géologie délivré par l'Université de PARIS SUD (ORSAY) Session juin 1976 est intégré dans le statut de l'Université Marien NGOUABI et nommé ASSISTANT Stagiaire indice 790.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de prise de service par l'intéressé, sera enregistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 14 septembre 1977

*[Handwritten signature: Louis Sylvain-Goma]*  
Commandant Louis SYLVAIN-GOMA

Le Deuxième Vice-Président  
du Comité Militaire du Parti,  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement  
Ministre du Plan

Le Ministre du Travail et de  
la Justice, Gardes des Sceaux

*[Handwritten signature: A. Mouissou]*  
A. MOUISSOU

Le Ministre de  
l'Education Nationale

*[Handwritten signature: A. Ndinga]*  
A. NDINGA

P. Le Ministre des Finances en  
mission, Ministre Délégué auprès du  
Premier Ministre, Chargé du Plan

*[Handwritten signature: François Bitá]*  
François BITÁ

AMPLIATIONS :

- PM, CAB ..... 1
- SGCM ..... 2
- MEN ..... 2
- DGT. DCGPCE ..... 2
- DAAF ..... 1
- JORPC ..... 2
- Rectorat ..... 2
- DAAD ..... 4
- AC-DAF ..... 2

- Comptabilité ..... 1
- Intéressé ..... 1
- Chrono ..... 3